Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212901557-20260427-41042026-DE

Paraphe :

Mairie d'OUESSANT – 29242 OUESSANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi 27 avril à 17h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence du Maire David QUANTIN.

Etaient présents, David QUANTIN, Olivier LE GALL, Marie-Paule STÉPHAN, Cédric CAÏN, Thiphaine DAVID, Jean GOUZIEN, Christophe MONTFORT, Jean-Patrice BERNARD, Gwenaëlle LOUËT, Marina MITH, Rachel GRÜNWEISER, MINIOU Marie-Noëlle, Joël RICHARD, Lydia ROLLAND
Absents excusés : Tiphanny PETTON
Ont donné procuration : Tiphanny PETTON à Thiphaine DAVID
Secrétaire de séance : Marie-Paule STÉPHAN
Date de convocation : 21 avril 2026
Date de transmission au contrôle de légalité : 28 avril 2026
Date d'affichage : 30 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 14
Conseillers votants : 14

N° 41-04-2026 ADHÉSION A BRUDED

L'association BRUDED est un réseau de partage d'expériences des collectivités engagées dans l'aménagement et le développement local durable. L'association, créée en 2005, compte aujourd'hui plus de 277 communes. Plusieurs actions auront lieu en 2026, notamment sur les consommations et la production d'énergies renouvelables, la végétalisation des espaces publics, l'organisation et la conduite de projets durables, etc. Adhérer à BRUDED permet un échange d'expériences, s'appuyer sur les réussites et éviter les écueils des procédés menés par les autres collectivités. Cela permet également un accompagnement des élus dans leurs projets au quotidien.

Madame Maïwenn MAGNIER, chargée de développement de BRUDED en Finistère, viendra présenter l'association le mercredi 27 mai à 14 heures.

Vu la charte du réseau BRUDED,
Vu les statuts du réseau BRUDED,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée, décide à la majorité des votants (1 abstention de M. Joël RICHARD) :

- d'autoriser l'adhésion à l'association BRUDED pour un coût de 0,36 € par habitant, pour l'année en cours,
- de dire que les crédits nécessaires au financement de l'adhésion seront inscrits au budget de la Commune.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

La secrétaire de séance,
Marie-Paule STÉPHAN,

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
David QUANTIN,

MAIRIE D'OUESSANT (29242 Finistère)

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)